

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



CHRS
PIERRE VIVIER

📍 156 boulevard d'Austrasie - 54000 NANCY
☎ 03 83 30 43 00
📠 03 83 35 27 96
✉ sec.vivier@asso-ars.org

Christophe ANDRÉ
Directeur

Jean-Romain VINCENT
Directeur adjoint

Séverine CHOFFEL
Cheffe de service éducatif

Laurent BELLÔT
Chef de service collectivité

MISSION

Favoriser l'insertion des personnes en situation de grande marginalité en visant l'accès à un logement le plus adapté à la situation de chacun :

- Apporter aux personnes accueillies un cadre de vie structuré et un confort d'hébergement suffisant visant à garantir la sécurité des personnes,
- Mettre en œuvre un accompagnement global de la personne :
 - ➔ Écoute et soutien psychologique,
 - ➔ Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
 - ➔ Accès aux droits,
 - ➔ Soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
 - ➔ Accès aux soins,
 - ➔ Proposer des activités socialisantes.

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177).

Participations des usagers

LOCAUX MOBILISÉS

35 places :

29 places en collectif (22 chambres individuelles, 1 chambre couple et 1 pavillon de 4 chambres dont 1 couple)

7 logements en diffus

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

1 directeur	0,05
1 directeur adjoint	0,05
1 secrétaire de pôle	0,08
1 hôtesse d'accueil	0,57
1 assistante de gestion	0,20

Personnel social

1 chef de service éducatif	0,25
2 travailleurs sociaux de suivi (ES ou AS)	1,43
4 travailleurs sociaux de collectivité	2,30

Personnel services généraux

1 chef de service collectivité	0,10
1 chef d'équipe	0,15
1 agent de service	0,76
1 ouvrier polyvalent	0,20
1 surveillant de nuit	1,00

PUBLIC

60 personnes accueillies sur l'année dont :

3 femmes seules

57 hommes seuls

ACTIVITÉ

Taux d'occupation : 79,25 %

10 125 journées réalisées

FLUX

33 personnes admises

35 personnes sorties

ORIENTATIONS

Exclusion	7 personnes
Départ Volontaire	3 personnes
Transfert Interne	4 personnes
Pension de famille.....	1 personne
Résidence sociale, foyers.....	2 personnes
Fin de prise en charge pour non-adhésion	4 personnes
Centre hospitalier	1 personne
Autres.....	1 personne
Logement de Stabilisation	3 personnes
Logement bailleur social.....	2 personnes
Logement bailleur privé	3 personnes
CHRS	4 personnes

25 personnes présentes au 31 décembre 2025



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ	2
2.1	Personnes et ménages pris en charge.....	2
2.2	Taux d'occupation	2
2.3	Typologie des populations	4
2.3.1	Une majorité d'hommes seuls	4
2.3.2	La pyramide des âges	6
2.3.3	Hébergement antérieur	7
2.3.4	Motif et origine de la demande	8
2.3.5	Les Ressources	9
3	RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE	12
	L'accompagnement individuel.....	12
	Les réunions d'expression des résidents.....	14
4	DES DIFFICULTÉS D'ORIENTER	15
5	FORMATION DU PERSONNEL	18
6	CONCLUSION	19
	ANNEXES	20

1 INTRODUCTION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Pierre Vivier, géré par l'Association Accueil et Réinsertion Sociale (AARS) à Nancy, s'inscrit dans le dispositif global d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes en situation de grande précarité. Il a pour mission d'accompagner des personnes isolées, majoritairement des hommes, confrontées à des ruptures de parcours de vie, à l'exclusion sociale et à des difficultés multiples (administratives, financières, sanitaires ou judiciaires).

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par une évolution des profils accueillis et une complexification des situations. Le service a ainsi accompagné 60 personnes, avec une légère baisse par rapport à l'année précédente, mais une augmentation notable des situations issues de la détention, de l'errance ou encore de parcours institutionnels fragmentés. Ces éléments ont un impact direct sur les modalités d'accompagnement, la durée des séjours et les perspectives d'orientation.

Le présent rapport d'activité vise à analyser les principales caractéristiques de l'activité du CHRS au cours de l'année 2025. Il met en lumière les évolutions quantitatives et qualitatives des publics accueillis, les réalités de l'accompagnement proposé, ainsi que les difficultés rencontrées par les professionnels, notamment en matière d'orientation et d'accès au logement. À travers ces éléments, il s'agit de rendre compte des enjeux actuels du dispositif et des adaptations nécessaires face aux besoins des personnes accompagnées.

2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

2.1 Personnes et ménages pris en charge

En 2025, le CHRS Pierre VIVIER a accueilli et pris en charge 60 personnes, dont une personne venue à plusieurs reprises au cours de l'année. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2024. Toutefois, plusieurs éléments ont marqué l'année 2025 : une augmentation des exclusions, une augmentation des orientations vers d'autres dispositifs type stabilisation, CHRS et cinq orientations vers le logement. Ces facteurs ont conduit à un changement des durées de séjour ainsi qu'à la diminution de ces dernières signées par rapport au contrat de prise en charge.

2.2 Taux d'occupation

2025	2024
79,25%	79,79%

Nous remarquons une stabilité du taux d'occupation cette année. Il est cependant difficile de mettre un résident rapidement dans une chambre lors d'un départ.

En effet, une pré-visite a lieu puis il faut l'accord de la personne et son entrée dans la structure. Il y a donc un temps de vacance ce qui explique ce taux d'occupation.

L'ACTIVITÉ DU CHRS

	CHRS Collectif
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2025	8 458
Nombre de personnes présentes au 01/01/2025	23
Nombre d'admissions 2025 en personnes	30
Nombre de sorties 2025 en personnes	31
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	8234
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	265
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	9
Nombre de présents au 31 décembre 2025 en personnes	22
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en jours	4 332
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en mois	144
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2025 (jours)	196
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2025 (mois)	6

	CHRS Diffus
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2025	1 667
Nombre de personnes présentes au 01/01/2025	4
Nombre d'admissions 2025 en personnes	3
Nombre de sorties 2025 en personnes	4
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	2091
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	522
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	17
Nombre de présents au 31 décembre 2025 en personnes	3
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en jours	2 298
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en mois	76
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2025 (jours)	766
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2025 (mois)	25

	CHRS Cumul
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2025	10 125
Pourcentage Taux d'occupation	79.25 %
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2025	27
Nombre d'admissions 2025 en personnes	33
Nombre de sorties 2025 en personnes	35
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	10325
Nombre de présents au 31 décembre 2025 en personnes	25
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en jours	6630
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2025 en mois	221

Le Parc locatif du CHRS (Diffus)

Propriétaires	Nombre	VILLE
Batigère	1	LAXOU
ICF Habitat	1	NANCY
MMH	2	JARVILLE
OMH	2	NANCY
TOTAL	6	

Les propriétaires du parc locatif du CHRS sont exclusivement des bailleurs sociaux. Depuis la fin de l'année 2024, nous disposons provisoirement d'un appartement en « bail glissant ». Toutefois, le nombre de personnes en CHRS diffus reste inchangé, un logement VIVEST ayant été rendu le 07/02/2025.

2.3 Typologie des populations

2.3.1 Une majorité d'hommes seuls

Type ménage	CHRS Collectif 2025					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	51	96%	51	96%	50	96%
Femmes isolées sans enfant	2	4%	2	4%	2	4%
Totaux	53	100%	53	100%	52	100%

Type ménage	CHRS Diffus 2025					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	6	86%	6	86%	6	86%
Femmes isolées sans enfant	1	14%	1	14%	1	14%
Totaux	7	100%	7	100%	7	100%

Type ménage	CHRS Cumul 2025					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	57	95%	57	95%	56	95%
Femmes isolées sans enfant	3	5%	3	5%	3	5%
Totaux	60	100%	60	100%	59	100%

Type ménage	CHRS Cumul 2024					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	60	94%	60	94%	57	93%
Femmes isolées sans enfant	4	6%	4	6%	4	7%
Totaux	64	100%	64	100%	61	100%

Comme les années précédentes, la répartition hommes / femmes reste stable (95% d'hommes isolés). Toutefois, en 2025, nous observons une stabilité du nombre de femmes prises en charge, passant de 4 en 2024 à 3 cette année.

Ces chiffres reflètent le positionnement spécifique du CHRS Pierre Vivier, qui accueille des personnes isolées en situation de grande marginalité et de précarité. Un public féminin n'est pas à l'aise et en sécurité face aux problématiques judiciaires de certaines personnes accueillies.

Cependant, le paysage de l'urgence sociale et des demandes d'hébergement montre également une forte augmentation des demandes chez le public féminin, souvent accompagné d'enfants. Celui-ci est alors orienté et accompagné vers des structures plus en adéquation avec leurs besoins. En effet, compte tenu de sa structuration et de son public historiquement accueilli, le CHRS Pierre Vivier n'accueille pas de ménages avec enfants (mineurs) et est identifié comme tel par l'orienteur SIAO, contrairement à d'autres CHRS gérés par l'AARS.

2.3.2 La pyramide des âges

Tranches d'âges adultes	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Personnes		Personnes		Personnes	
18 à 24 ans	8	15%	0	0%	8	14%
25 à 59 ans	42	80%	7	100%	49	81%
60 ans et plus	3	5%	0	0%	3	5%
Totaux	53	100%	7	100%	60	100%
59 personnes distinctes en « collectif » dont :						
18 à 24 ans	8					
25 à 59 ans	41					
60 ans et plus	3					
Totaux	52					

Tranches d'âges adultes	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Personnes		Personnes		Personnes	
18 à 24 ans	5	9%	0	0%	5	7%
25 à 59 ans	48	82%	6	100%	54	86%
60 ans et plus	5	9%	0	0%	5	7%
Totaux	58	100%	6	100%	64	100%
61 personnes distinctes en « collectif » dont :						
18 à 24 ans	5					
25 à 59 ans	51					
60 ans et plus	5					
Totaux	61					

2.3.3 Hébergement antérieur

Logement avant demande	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	16	30%	1	14%	17	28%
Hébergement d'insertion	8	16%	3	44%	11	18%
Pension de famille	1	2%	0	0%	1	2%
Hébergement par des tiers	7	13%	1	14%	8	13%
Centre hospitalier général	0	0%	0	0%	0	0%
Structure médico-sociale	3	5%	1	14%	4	6%
Centre hospitalier spécialisé	2	4%	0	0%	2	3%
Domicile personnel	3	5%	0	0%	3	6%
Foyer résidence sociale	2	4%	0	0%	2	3%
Hébergement mobile ou de fortune	0	0%	0	0%	0	0%
Hôtel	2	4%	1	14%	3	6%
Autres	2	4%	0	0%	2	3%
Sans domicile	7	13%	0	0%	7	12%
Totaux	53	100%	7	100%	60	100%

Logement avant demande	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	14	25%	1	20%	15	23%
Hébergement d'insertion	6	10%	1	20%	7	11%
Pension de famille	1	2%	0	0%	1	1%
Hébergement par des tiers	8	14%	1	20%	9	14%
Centre hospitalier général	2	3%	0	0%	2	3%
Structure médico-sociale	7	12%	1	20%	8	12%
Centre hospitalier spécialisé	1	2%	0	0%	1	2%
Domicile personnel	2	3%	0	0%	2	3%
Foyer résidence sociale	3	5%	0	0%	3	5%
Hébergement mobile ou de fortune	1	2%	0	0%	1	2%
Hôtel	5	9%	0	0%	5	8%
Autres	2	3%	1	0%	3	5%
Sans domicile	6	10%	1	20%	7	11%
Totaux	58	100%	6	100%	64	100%

En 2025 nous pouvons constater :

- une stabilité des prises en charge des personnes issues d'hébergement par un tiers (13 % contre 14 % en 2024).

- une augmentation du nombre de personnes issues d'établissement pénitentiaire (14 en 2024 et 16 en 2025) ce qui en découle une complexité dans la prise en charge globale (pas de revenu sur plusieurs mois, pas de documents administratifs et une difficulté de réinsertion).
- une baisse de prises en charge des personnes venant des structures médico-sociales (7 personnes en 2024 et 3 cette année).
- Une augmentation du nombre de personnes issues de la grande marginalité (rue).

2.3.4 Motif et origine de la demande

Motif demande	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Sortie de détention	16	30%	1	14%	17	28%
Rupture de cohabitation	0	0%	0	0%	0	0%
Transfert interne	4	7%	4	58%	8	13%
Victimes de violences hors conjugales	0	0%	0	0%	0	0%
Procédure d'expulsion	4	7%	0	0%	4	7%
Sortie de structures médico-sociales	2	4%	1	14%	3	5%
Errance de plus de 6 mois	12	23%	0	0%	12	20%
Sortie de structures AHI	0	0%	1	14%	1	2%
Autres	15	29%	0	0%	15	25%
Totaux	53	100%	7	100%	60	100%

Motif demande	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Sortie de détention	14	24%	1	17%	15	24%
Rupture de cohabitation	3	5%	0	0%	3	5%
Transfert interne	3	5%	2	32%	5	8%
Victimes de violences hors conjugales	1	2%	0	0%	1	2%
Procédure d'expulsion	4	7%	0	0%	4	6%
Sortie de structures médico-sociales	8	14%	1	17%	9	13%
Errance de plus de 6 mois	8	14%	1	17%	9	13%
Sortie de structures AHI	1	2%	0	0%	1	2%
Autres	16	27%	1	17%	17	27%
Totaux	58	100%	6	100%	64	100%

Ces données sont à mettre en lien avec l'hébergement antérieur des personnes. Le motif de la demande correspond directement à l'instabilité et à la précarité de l'hébergement, voire en l'absence d'hébergement, en amont de la prise en charge. Et c'est bien la rupture dans le parcours « d'hébergement » qui est à l'origine de la demande.

Partenaire Prescripteur	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Ménages		Ménages		Ménages	
SIAO	51	96%	7	100%	58	97%
SPIP	2	4%	0	0%	2	3%
Totaux	53	100%	7	100%	60	100%

Partenaire Prescripteur	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Ménages		Ménages		Ménages	
SIAO	44	74%	5	84%	49	76%
SPIP	14	26%	1	16%	15	24%
Totaux	58	100%	6	100%	64	100%

Le SIAO est notre seul partenaire prescripteur. Les autres demandes (4%) même si elles émanent d'autres établissements ou services doivent faire l'objet d'une demande via la SIAO. Il n'est donc plus possible d'effectuer une demande de prise en charge sur notre CHRS sans passer en amont par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

Nous avons accompagné en 2025, deux personnes orientées par le biais de la convention « dispositifs soins, insertion et justice ».

Pour rappel, le SIAO est un service permettant la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

2.3.5 Les Ressources

Ressources à l'entrée	CHRS Collectif 2025	CHRS Diffus 2025	CHRS Cumul 2025
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	14	4	18
Rémunération formation	1	0	1
Sans ressource	14	1	15
A.A.H	12	0	12
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations France Travail	6	0	6
Salaire	3	1	4
Retraite	1	0	1
Indemnités journalières	1	0	1
Totaux	53	7	60

Ressources à l'entrée	CHRS Collectif 2024	CHRS Diffus 2024	CHRS Cumul 2024
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	11	4	15
Rémunération formation	2	0	2
Sans ressource	14	1	15
A.A.H	15	0	15
Pension d'invalidité	2	0	2
Allocations France Travail	6	0	6
Salaire	3	1	4
Retraite	2	0	2
Indemnités journalières	3	0	3
Totaux	58	6	64

Ressources à l'entrée des ménages sortis	CHRS Collectif 2025	CHRS Diffus 2025	CHRS Cumul 2025
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	5	2	7
RSA activité	0	0	0
Sans ressource	8	1	9
A.A.H	11	0	11
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations France Travail	2	0	2
Rémunération Formation	1	0	1
Salaire	2	0	2
Retraite	0	0	0
Indemnités journalières	1	0	1
Autres prestations sociales	0	1	1
Prime d'activité	0	0	0
Totaux	31	4	35

Ressources à l'entrée des ménages sortis	CHRS Collectif 2024	CHRS Diffus 2024	CHRS Cumul 2024
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	9	2	11
Sans ressource	7	0	7
A.A.H	8	0	8
Pension d'invalidité	2	0	2
Allocations pôle emploi	3	0	3
Indemnités journalières	2	0	2
Retraite	1	0	1
Rémunération formation	1	0	1
Salaire	2	0	2
Totaux	35	2	37

Ressources à la sortie des ménages sortis	CHRS Collectif 2025	CHRS Diffus 2025	CHRS Cumul 2025
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	6	1	7
Sans ressource	2	2	4
A.A.H	11	0	11
Pension d'invalidité	0	1	1
Allocations pôle emploi	0	0	0
Indemnités journalières	1	0	1
Retraite	0	0	0
Rémunération formation	1	0	1
Salaire	4	0	4
Autres prestations sociales	1	0	1
Autres	5	0	5
Totaux	31	4	35

Ressources à la sortie des ménages sortis	CHRS Collectif 2024	CHRS Diffus 2024	CHRS Cumul 2024
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	3	1	4
RSA activité	7	0	7
Sans ressource	4	0	4
A.A.H	6	0	6
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations France Travail	4	0	4
Rémunération Formation	2	0	2
Salaire	2	0	2
Retraite	1	0	1
Indemnités journalières	2	0	2
Autres prestations sociales	1	0	1
Prime d'activité	2	1	3
Totaux	35	2	37

Accompagner les personnes vers l'insertion implique souvent, pour les professionnels sociaux, de mettre à jour les droits sociaux, administratifs et financiers (RSA, AAH, pension de retraite, carte d'identité, mutuelle, CAF, etc.) des personnes présentes sur le service. Travailler sur la question des ressources revient également à aborder un sujet sensible : la gestion budgétaire. Or, cette démarche est parfois mal perçue par les personnes accompagnées, qui peuvent se sentir « infantilisées ».

Dans la continuité, il est à noter que, parmi les 60 résidents, 18 perçoivent le RSA (socle ou activité), tandis que l'on observe une baisse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cela soulève la question de la continuité des parcours car l'offre d'accompagnement disponible après un séjour au CHRS, notamment en matière de structures médico-sociales adaptées reste souvent insuffisante. Cette carence entraîne des prises en charge prolongées au sein du CHRS.

Par ailleurs, nos statistiques révèlent un nombre important de personnes sans revenu, notamment parmi les ménages sortant de détention. Pour ces publics, la priorité est d'engager des démarches administratives, qui, dans certains cas, prennent du temps avant même de pouvoir envisager une orientation adaptée. Nous avons également des personnes arrivant en fin de droit RSA et début des droits à la retraite donc sans revenu.

Le rôle des professionnels ne se limite donc pas à l'accès aux droits sociaux : il englobe tout un parcours d'un accompagnement global comme la gestion budgétaire (priorisation des dépenses), l'éducatif (gestion des actes du quotidien), la santé (prise de rendez-vous et accompagnement).

3 RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE

- **L'accompagnement individuel :**

Collectif :

Monsieur X est âgé de 62 ans lorsqu'il intègre le CHRS AARS Pierre Vivier en date du 16/01/2024.

Monsieur est issu d'une fratrie de trois enfants, dont un frère et une sœur, avec lesquels il n'entretenait plus aucune relation. Quelque temps après son arrivée au sein du service du service, son frère le recontacte afin de renouer des liens.

Monsieur X a un long parcours professionnel dans la restauration, en tant que serveur.

Durant les années 80, il travaille quelque temps en Corse, où il est hébergé par son employeur.

C'est à cette période qu'il rencontre sa future épouse, avec laquelle il aura trois enfants.

Ils emménagent et s'installent à Saint Nicolas de Port, durant une dizaine d'années. Le couple fini par divorcer, monsieur X est alors contraint de quitter le domicile, pour aller s'installer chez sa mère, qui décédera en 2022.

De fait, il se retrouve seul, livré à lui-même et rencontre alors des difficultés de gestion administrative et financière ; et sa santé est précaire. L'association AMLI Habitat lui viendra ainsi en aide.

En juillet 2022, il est orienté vers les **Appartements de Coordination Thérapeutique**, de l'AARS.

Monsieur adhère à l'accompagnement, mais reste très isolé, et ne semble avoir aucune interaction sociale. Sa prise en charge pour des soins médicaux et quelques démarches administratives touche à sa fin. En effet, au vu de l'évolution et du profil de monsieur X, l'accompagnement en ACT n'est plus adapté. L'équipe préconise alors une orientation vers les **Lits Halte Soins Santé**, où il sera pris en charge durant une année. Cette année passée au sein des LHSS, permet une continuité des soins et surtout un approfondissement de l'accompagnement social.

Ces différentes prises en charge permettent ainsi de mesurer les réelles capacités et limites de monsieur X dans la gestion de son quotidien. Constat est alors fait, qu'il n'est plus en mesure de vivre seul, en toute autonomie. Toute démarche administrative lui semblant compliquée et insurmontable. Le travailleur social instruit donc une mise sous protection auprès du Procureur de La République, en parallèle d'une demande d'orientation en CHRS.

En 2024 monsieur X bénéficiera ainsi d'une mesure de sauvegarde de justice, rapidement suivie d'une mesure de curatelle renforcée, qui débute en août de la même année.

Durant sa prise en charge au sein du CHRS, monsieur X parvient à se socialiser et à créer des liens avec certains résidents. Il prend davantage confiance et parvient à s'inscrire à l'atelier théâtre mis en place par la structure. Cet atelier s'avère bénéfique à monsieur, qui acquiert ainsi plus d'assurance.

Aujourd'hui monsieur perçoit ses droits à la retraite, grâce au travail de sa mandataire, avec laquelle un réel travail de collaboration a pu s'instaurer.

Au vu des éléments acquis durant l'accompagnement de monsieur X, il est apparu opportun de travailler un projet d'orientation en Pension de Famille. Cette orientation paraissant de fait, plus adaptée aux besoins et au profil de monsieur. En effet même si celui-ci apprécie quelques activités et moments passés seul, il apprécie également être entouré et partager quelques activités.

Monsieur X a en effet besoin de vivre dans un environnement, dans lequel il peut bénéficier d'une certaine tranquillité, tout en se sentant entouré et en sécurité. Une Pension de Famille offrant la possibilité de préserver la personne de toute rupture de lien social ; ce que monsieur X a déjà connu et subi.

Monsieur X quittera le service début mars 2026, après un peu plus de deux ans de prise en charge.

Un temps plus restreint (entre trois et six mois), n'aurait sans doute pas pu permettre à monsieur X de bénéficier d'une orientation sûre et adaptée ; sachant que sa santé et la mise à jour de sa situation administratives nécessitaient un travail conséquent.

Diffus :

Madame X est issue d'une fratrie de trois enfants, dont un frère et une sœur.

Elle est également maman d'un adolescent de 13 ans, scolarisé en collège.

L'adolescent est suivi par l'**Aide Sociale à l'Enfance** depuis environ deux ans, il est placé chez les grands-parents paternels, reconnus tiers dignes de confiance.

En janvier 2024 madame X est âgée de 42 ans, lorsqu'elle intègre le CHRS AARS Pierre Vivier, en logement diffus.

Son accueil fait suite à une orientation interne provenant des Lits Halte Soins Santé, où elle bénéficie d'un accompagnement médico-social, durant une année, afin d'être soignée et accompagnée dans ses différentes démarches.

Avant d'intégrer les LHSS, madame connaît une période d'errance, de nuits passées en toile de tente, qui impactent fortement sa santé, tant physique que psychique ; et qui la conduisent de fait, à la nécessité d'être prise en charge.

C'est avec le père de son enfant et compagnon de longue date, qu'elle connaîtra cette période d'errance, d'addiction (...). Cette relation s'est en effet avérée toxique et délétère à la vie de madame. Du fait de son parcours de vie, durant un temps elle n'a plus de contact, avec sa mère et ses frères et sœurs.

Lors de son accompagnement au sein des LHSS, elle fait preuve d'une réelle volonté et motivation, malgré quelques fragilités et difficultés. La vie en collectivité s'avère en effet difficile, mais elle parvient à se saisir du soutien des professionnels, pour avancer.

Ainsi, au vu de son évolution positive, un projet d'orientation sur le dispositif des logements en CHRS diffus est travaillé ; du fait de sa difficulté à vivre en collectivité.

Lors de son arrivée madame X est en contrat de travail chez AARS 2D, jusqu'en mai 2025. Le contrat ne peut cependant être prolongé, en raison d'importants problèmes de santé. Madame est en effet reconnue Travailleur Handicapé (RQTH) et perçoit l'AAH. Malgré cette ombre au tableau, madame ne se décourage pas et se concentre sur ses autres démarches.

La prise en charge de madame X au sein du logement diffus, permet de consolider sa situation et d'instruire un dossier de demande de logement social. La concrétisation de ce projet ayant pour objet de lui permettre de recevoir son fils, pour lequel elle a des droits de visite et d'hébergement ; puis à long terme, de bénéficier d'un retour définitif au domicile.

Aussi, en parallèle du projet logement, un travail de partenariat est mis en place avec l'association Espoir 54, ceci afin d'accompagner ultérieurement sur le versant professionnel, auprès de CAP EMPLOI.

Sa demande de logement social sera labellisée SYPLO, ce qui permettra un travail de collaboration avec OMH ; qui lui octroie un appartement en janvier 2026.

L'accompagnement de madame X se finalise au bout de deux ans de prise en charge ; ceci étant dû à la nécessité de mettre à jour sa situation socio/administrative, relativement complexe.

L'accompagnement de madame X bénéficie d'une issue constructive et positive, grâce à un travail de réseau et de partenariat auprès de différents collaborateurs.

La période de prise en charge fut également considérable, mais utile et indispensable, à la bonne évolution et concrétisation d'un tel projet.

En effet, les situations des personnes accompagnées s'avèrent multiples et complexes, nécessitant la prise en compte de différents paramètres, qui nécessitent la plupart du temps un accompagnement de plus de 6 mois.

- **Les réunions d'expression des résidents :**

Conformément à la législation en vigueur¹, le CHRS collectif met en œuvre une instance visant au recueil de l'expression des résidents.

¹ Décret n°20014-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : « Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie »

La mise en place des élections en vue de la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale s'avère difficile en raison des entrées/sorties fréquentes des résidents au sein du dispositif.

Durant l'année 2025, trois réunions d'expression ont été organisées au sein du CHRS Pierre Vivier. Ces réunions, animées par un travailleur social et la cheffe de service, ont permis aux résidents d'exprimer leurs préoccupations ainsi que d'aborder des discussions et des recadrages de la part de la Direction quant à leur prise en charge.

Lors de ces temps est abordé : le rappel du règlement au vu de certains abus. Chaque réunion se passe en deux temps :

- Rappel règlement ; consommation de toxiques...,
- Réponses aux questions des résidents (temps du repas, la vie en collectivité, l'hygiène des sanitaires...

4 DES DIFFICULTES D'ORIENTER

Motif de sortie	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	7	22%	0	0%	7	19%
Départ volontaire	3	10%	0	0%	3	9%
Transfert interne	4	12%	0	0%	4	11%
Pension de famille	1	4%	0	0%	1	3%
Résidences Sociales, foyers	2	6%	0	0%	2	6%
Fin de prise en charge pour non-adhésion	4	12%	0	0%	4	11%
Centre hospitalier	1	4%	0	0%	1	3%
Stabilisation	3	10%	0	0%	3	9%
Autres	0	0%	1	25%	1	3%
Accès au logement bailleur social	0	0%	2	50%	2	6%
Accès au logement bailleur privé	3	10%	0	0%	3	9%
CHRS	3	10%	1	25%	4	11%
Totaux	31	100%	4	100%	35	100%

institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »

Motif de sortie	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	5	14%	0	0%	5	14%
Départ volontaire	7	20%	0	0%	7	19%
Transfert interne	2	5%	0	0%	2	5%
Pension de famille	1	3%	0	0%	1	3%
Résidences Sociales, foyers	1	3%	0	0%	1	3%
Fin de prise en charge pour non-adhésion	12	35%	1	50%	13	34%
Incarcération	2	5%	0	0%	2	5%
Centre hospitalier	1	3%	0	0%	1	3%
EHPAD	1	3%	0	0%	1	3%
LHSS	1	3%	0	0%	1	3%
Logement de stabilisation ADOMA	1	3%	0	0%	1	3%
Autres	1	3%	1	0%	2	5%
Totaux	35	100%	2	100%	37	100%

Les prises en charge de 6 mois sont parfois trop courtes pour une bonne prise en charge et l'orientation.

Lieu de destination à la sortie	CHRS Collectif 2025	CHRS Diffus 2025	CHRS Cumul 2025
	Ménages	Ménages	Ménages
Nancy et agglomération	29	4	33
Non précisé	0	0	0
Hors département	2	0	2
Totaux	31	4	35

Lieu de destination à la sortie	CHRS Collectif 2024	CHRS Diffus 2024	CHRS Cumul 2024
	Ménages	Ménages	Ménages
Nancy et agglomération	34	2	36
Non précisé	1	0	1
Totaux	35	2	37

Les fins de prise en charge pour non-adhésion sont en baisse : 13 en 2024 contre 4 en 2025. Nous avons constaté plus de sorties positives notamment 5 départs en logement contre 0 en 2024 ainsi que des réorientations vers d'autres dispositifs et d'autres lieux d'hébergement.

Durée de séjour	Nbre personnes en CHRS Collectif 2025	Nbre de personnes en CHRS Diffus 2025	CHRS Cumul 2025
De 8 jours à moins d'1 mois	4	0	4
De 1 à 3 mois	4	2	6
Plus de 3 mois à 6 mois	5	0	5
Plus de 6 mois à 9 mois	4	1	5
Plus de 9 mois à 12 mois	5	0	5
Plus de 12 mois à 18 mois	6	0	6
Plus de 18 mois à 24 mois	3	0	3
Plus de 24 mois	0	1	1

Durée de séjour	Nbre personnes en CHRS Collectif 2024	Nbre de personnes en CHRS Diffus 2024	CHRS Cumul 2024
De 8 jours à moins d'1 mois	5	0	5
De 1 à 3 mois	7	0	7
Plus de 3 mois à 6 mois	4	0	4
Plus de 6 mois à 9 mois	4	0	4
Plus de 9 mois à 12 mois	6	2	8
Plus de 12 mois à 18 mois	5	0	5
Plus de 18 mois à 24 mois	2	0	2
Plus de 24 mois	2	0	2

Nous constatons que la majorité des personnes sorties au cours de l'année ont séjourné entre 12 et 18 mois au CHRS.

Cette tendance fait écho aux constats précédemment évoqués : l'allongement des séjours et la difficulté croissante à construire des projets d'orientation adaptés aux personnes accueillies, en raison des divers obstacles déjà mentionnés.

De plus, nous pouvons constater plusieurs sorties en CHRS diffus qui étaient pour certains là depuis un certain temps.

Un Turn-Over en 2024 moins conséquent en 2025 a fait augmenter la durée des séjours.

5 FORMATION DU PERSONNEL

Métier	Formation	Durée en heures	Durée totale par métier
Agent d'accueil	BUREAU VERITAS : Habilitations électriques BS BE Moeuvres - Initiale	14	28
	INFIIP : Premiers Secours en santé mentale	14	
Cheffe de service	CH RAVENEL : Les Mesures de désescalades - Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade	21	42
	INFIIP : Premiers Secours en santé mentale	14	
	NEXEM : Gérer et optimiser la durée du travail dans les accords CHRS	7	
Chef de service collectivité	BUREAU VERITAS : Habilitations électriques BS BE Moeuvres - Initiale	14	28
	COEF CONTINU : Ecrits professionnels et orthographe	14	
Directeur	BUREAU VERITAS : Habilitations électriques BS BE Moeuvres - Initiale	14	21
	NEXEM : Gérer et optimiser la durée du travail dans les accords CHRS	7	
Directeur adjoint	BUREAU VERITAS : Habilitations électriques BS BE Moeuvres - Initiale	14	42
	DIDASCALE : Précarité, désaffiliation et sans abris	21	
	NEXEM : Gérer et optimiser la durée du travail dans les accords CHRS	7	
Éducateur (trice) Spécialisé(e)	CPN : Mesures de désescalades	14	14
Surveillant nuit	INFIIP : Premiers Secours en santé mentale	14	14
Durée totale de formation en heures du service			189

6 CONCLUSION

L'année 2025 met en évidence une évolution significative des missions du CHRS Pierre Vivier, confronté à des situations de plus en plus complexes et à des parcours de vie fortement marqués par les ruptures. Si le nombre de personnes accueillies est en légère baisse, la nature des accompagnements s'intensifie, notamment en raison de l'augmentation des publics issus de la détention, en situation d'errance ou sans ressources à leur entrée dans le dispositif.

Les données analysées soulignent également un allongement des durées de séjour, souvent nécessaire pour stabiliser les situations, ouvrir ou rétablir des droits, et construire des projets d'insertion adaptés. Les exemples d'accompagnement présentés illustrent l'importance d'un suivi individualisé, inscrit dans le temps, et reposant sur un travail partenarial étroit.

Cependant, des difficultés persistent, en particulier concernant l'accès au logement et l'orientation vers des dispositifs adaptés en aval. Malgré une amélioration des sorties positives en 2025, les délais, le manque de solutions adaptées et les contraintes institutionnelles limitent encore les perspectives d'insertion durable. Par ailleurs, la durée de prise en charge initialement prévue apparaît souvent insuffisante au regard des besoins réels des personnes accompagnées.

Dans ce contexte, le rôle des professionnels du CHRS demeure essentiel. Leur intervention, à la fois sociale, éducative et administrative, s'inscrit dans une approche globale visant à favoriser l'autonomie des personnes tout en tenant compte de leurs fragilités. Les efforts engagés en matière de formation témoignent également de la volonté du service d'adapter ses pratiques aux réalités du terrain.

Ainsi, le CHRS Pierre Vivier continue de jouer un rôle central dans le parcours d'insertion des personnes en grande précarité. Toutefois, les enjeux actuels appellent à une réflexion plus large sur les moyens alloués, les dispositifs existants et les réponses à apporter face à l'évolution constante des besoins sociaux.

La Direction tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des professionnels du CHRS Pierre Vivier pour leur engagement, leur investissement et leur capacité d'adaptation au quotidien. Dans un contexte marqué par de nombreux mouvements au sein de l'équipe, chacun a su faire preuve de solidarité, de cohésion et d'un grand professionnalisme afin d'assurer la continuité de l'accompagnement.

Leur implication constante, leur écoute et leur capacité à s'ajuster aux besoins des personnes accueillies ont permis de maintenir une qualité de prise en charge stable, sans impact pour les résidents, malgré les changements organisationnels. Leur travail témoigne d'un réel sens des responsabilités et d'un engagement fort auprès d'un public en grande précarité.

La Direction remercie également la cadre éducative pour son appui dans la coordination du service et le maintien d'un cadre de travail structurant.

ANNEXES

Situation matrimoniale	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025		CHRS Cumul 2025	
	Nbre personnes		Nbre personnes		Nbre Personnes	
Célibataire	42	80%	7	100%	49	82%
Séparé	4	7%	0	0%	4	7%
Divorcé	6	11%	0	0%	6	10%
Veuf	1	2%	0	0%	1	1%
Totaux	53	100%	7	100%	60	100%

Situation matrimoniale	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024		CHRS Cumul 2024	
	Nbre personnes		Nbre personnes		Nbre Personnes	
Célibataire	47	81%	6	100%	53	83%
Séparé	1	2%	0	0%	1	2%
Divorcé	10	17%	0	0%	10	15%
Totaux	58	100%	6	100%	64	100%

Ville de Provenance	CHRS Collectif 2025		CHRS Diffus 2025	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy				
Nancy	23	23	4	4
Maxéville	15	15		
Vandœuvre-lès-Nancy	2	2	1	1
Essey-lès-Nancy	1	1		
Jarville la Malgrange	1			
Laxou	2	2		
Tomblaine	1	1		
AUTRES COMMUNES 54				
Pompey	1	1	1	1
Sivry	1	1		
Lunéville	2	2		
Toul	3	3	1	1
AUTRES COMMUNES et PAYS				
Autre région française	1	1		
Totaux	53	52	7	7

Ville de Provenance	CHRS Cumul 2025	
	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy		
Nancy	27	27
Maxéville	15	15
Vandœuvre-lès-Nancy	3	3
Essey-lès-Nancy	1	1
Jarville-la-Malgrange	1	
Laxou	2	2
Tomblaine	1	1
AUTRES COMMUNES 54		
Pompey	2	2
Sivry	1	1
Lunéville	2	2
Toul	4	4
AUTRES COMMUNES et PAYS		
Autre région française	1	1
Totaux	60	59

Ville de Provenance	CHRS Collectif 2024		CHRS Diffus 2024	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy				
Nancy	31	28	3	3
Maxéville	11	11	0	0
Vandœuvre-lès-Nancy	3	3	1	1
Malzéville	1	1	0	0
Essey-lès-Nancy	1	1	0	0
Jarville la Malgrange	1	1	0	0
AUTRES COMMUNES 54				
Frouard	1	1	1	1
Neuves-Maisons	2	2	0	0
Sivry	1	1	0	0
Briey	1	1	0	0
Lunéville	1	1	0	0
Toul	3	3	1	1
AUTRES COMMUNES et PAYS				
Autre région française	1	1	0	0
Totaux	58	55	6	6

Ville de Provenance	CHRS Cumul 2024	
	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy		
Nancy	34	31
Maxéville	11	11
Vandœuvre-lès-Nancy	4	4
Malzéville	1	1
Essey-lès-Nancy	1	1
Jarville-la-Malgrange	1	1
AUTRES COMMUNES 54		
Frouard	2	2
Neuves-Maisons	2	2
Sivry	1	1
Briey	1	1
Lunéville	1	1
Toul	4	4
AUTRES COMMUNES et PAYS		
Autre région française	1	1
Totaux	64	61

Nationalité	CHRS Collectif 2025			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	46	87%	45	87%
Autres	7	13%	7	13%
Totaux	53	100%	52	100%

Nationalité	CHRS Diffus 2025			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	7	100%	7	100%
Autres	0	0%	0	0%
Totaux	7	100%	7	100%

Nationalité	CHRS Cumul 2025			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	53	88%	52	88%
Autres	7	12%	7	12%
Totaux	60	100%	59	100%

Nationalité	CHRS Collectif 2024			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	53	92%	51	93%
Autres	5	8%	4	7%
Totaux	58	100%	55	100%

Nationalité	CHRS Diffus 2024			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	6	100%	6	100%
Autres	0	0%	0	0%
Totaux	6	100%	6	100%

Nationalité	CHRS Cumul 2024			
	personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	59	92%	57	94%
Autres	5	8%	4	6%
Totaux	64	100%	61	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Collectif 2025				CHRS Diffus 2025			
	Personnes		Nbre de personnes différentes		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Sans qualification	12	22%	12	23%	1	14%	1	14%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	29	55%	28	54%	4	58%	4	58%
B.A.C / B.T / B.P	9	17%	9	17%	1	14%	1	14%
B.A.C + 2 + 3	3	6%	3	6%	1	14%	1	14%
Totaux	53	100%	52	100%	7	100%	7	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2025			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Sans qualification	13	22%	13	22%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	33	55%	32	55%
B.A.C / B.T / B.P	10	17%	10	17%
B.A.C + 2 + 3	4	6%	4	6%
Totaux	60	100%	59	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Collectif 2024				CHRS Diffus 2024			
	Personnes		Nbre de personnes différentes		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	0	0%	0	0	0	0%	0	0%
Sans qualification	14	24%	13	24%	2	34%	2	34%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	31	54%	30	54%	3	50%	3	50%
B.A.C / B.T / B.P	9	15%	8	15%	1	16%	1	16%
B.A.C + 2 + 3	4	7%	4	7%	0	0%	0	0%
Totaux	58	100%	55	100%	6	100%	6	100%

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2024			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	0	0%	0	0%
Sans qualification	16	25%	15	25%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	34	53%	33	54%
B.A.C / B.T / B.P	10	15%	9	14%
B.A.C + 2 + 3	4	7%	4	7%
Totaux	64	100%	61	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Collectif 2025			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	28	53%	17	55%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	8	15%	1	3%
Intérimaire	3	5%	1	3%
Retraité	1	2%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	5	10%	4	13%
Invalidité	2	4%	1	3%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	3	5%	1	3%
CDD temps plein de - de 6 mois	0	0%	1	3%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	0	0%	0	0%
CDDI	1	2%	1	3%
Contrat Aidé	0	0%	2	8%
Non autorisé(e) à travailler	1	2%	0	0%
Autres inactifs	1	2%	0	0%
Stagiaire de la formation	0	0%	1	3%
Etudiant	0	0%	1	3%
Totaux	53	100%	31	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Diffus 2025			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	4	58%	1	25%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	0	0%	0	0%
Intérimaire	0	0%	1	25%
Retraité	0	0%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	1	14%	1	25%
Invalidité	1	14%	1	25%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	0	0%	0	0%
CDD temps plein de - de 6 mois	0	0%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	0	0%	0	0%
CDDI	1	14%	0	0%
Contrat Aidé	0	0%	0	0%
Stagiaire de la formation	0	0%	0	0%
Totaux	7	100%	4	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2025			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	32	53%	18	52%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	8	13%	1	2%
Intérimaire	3	5%	2	7%
Retraité	1	2%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	6	9%	5	16%
Invalidité	3	5%	2	7%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	3	5%	1	2%
CDD temps plein de - de 6 mois	0	0%	1	2%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	0	0%	0	0%
CDDI	2	4%	1	3%
Contrat Aidé	0	0%	2	5%
Non autorisé(e) à travailler	1	2%	0	0%
Autres inactifs	1	2%	0	0%
Stagiaire de la formation	0	0%	1	2%
Etudiant	0	0%	1	2%
Totaux	60	100%	35	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Collectif 2024			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	26	45%	20	57%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	4	7%	4	11%
Intérimaire	3	5%	1	3%
Retraité	2	4%	1	3%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	11	19%	3	8%
Invalidité	2	3%	1	3%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	1	2%	0	0%
CDD temps plein de - de 6 mois	0	0%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	3	5%	2	6%
CDDI	2	3%	1	3%
Contrat Aidé	0	0%	0	0%
Non autorisé(e) à travailler	1	2%	0	0%
Autres inactifs	1	2%	0	0%
Stagiaire de la formation	2	3%	2	6%
Totaux	58	100%	35	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Diffus 2024			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	4	68%	1	50%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	0	0%	0	0%
Intérimaire	0	0%	0	0%
Retraité	0	0%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	0	0%	1	50%
Invalidité	0	0%	0	0%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	0	0%	0	0%
CDD temps plein de - de 6 mois	1	16%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	0	0%	0	0%
CDDI	1	16%	0	0%
Contrat Aidé	0	0%	0	0%
Stagiaire de la formation	0	0%	0	0%
Totaux	6	100%	2	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2024			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	30	47%	21	56%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	4	6%	4	11%
Intérimaire	3	5%	1	3%
Retraité	2	3%	1	3%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	11	19%	4	11%
Invalidité	2	3%	1	3%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
CDI temps partiel	1	1%	0	0%
CDD temps plein de - de 6 mois	1	1%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	3	5%	2	5%
CDDI	3	5%	1	3%
Contrat Aidé	0	0%	0	0%
Non autorisé(e) à travailler	1	1%	0	0%
Autres inactifs	1	1%	0	0%
Stagiaire de la formation	2	3%	2	5%
Totaux	64	100%	37	100%

